

La prochaine séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford se tiendra en présence des élus au Centre communautaire Georges-Perron, local de la FADOQ, au 14, rue Philippe-Côté à 19h.

Toutes questions concernant l'ordre du jour peuvent être transmises à la direction générale de la Ville à l'adresse : catherine.nadeau@ville.bedford.qc.ca afin qu'elles soient traitées en séance tenante.



ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 1ER OCTOBRE 2024

Ouverture de la séance

1. **Adoption de l'ordre du jour**

1.1 Adoption de l'ordre du jour

2. **Première période de questions**

3. **Approbation des procès-verbaux**

3.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 septembre 2024

4. **Affaires des membres du conseil et tour de table**

4.1 Tour de table des membres du conseil

4.2 Autorisation de paiement – Inscription au Congrès FQM 2024

5. **Règlements**

6. **Administration générale et finances**

6.1 Autorisation de paiement des déboursés pour le mois de septembre

6.2 Adoption du budget révisé au 31 août 2024

6.3 Autorisation de paiement – Budget révisé 2024 OHBM

6.4 Autorisation de signature de l'acte de cession des lots vacants de Graymont

6.5 Mandat de vente pour défaut de paiement de taxes foncières et autorisation au trésorier d'enchérir à la vente pour défaut de paiement de taxes foncières

6.6 Autorisation de contribution financière (PRHLM)

7. **Aménagement et urbanisme**

7.1 Dépôt du registre de permis du mois de septembre

7.2 Dépôt du procès-verbal de la rencontre du CCU tenue le 23 septembre 2024

7.3 PIIA – 69, Rivière – Nouvelle toiture de tôle

7.4 Dérogation mineure 12 rue Marziali – École Monseigneur-Desranleau – Classe extérieure à 2 mètres des lignes de propriétés

7.5 PIIA - 4, rue des Bâtisseurs – Travaux non conforme à la résolution

7.6 PIIA – 27, rue des Bâtisseurs

8. **Loisirs et culture**

8.1 Autorisation de barrages routiers pour collecte de fonds et guignolée – CABBE

8.2 Campagne de financement – La Fondation au Diapason

8.3 Autorisation de contribution financière – La Maison des jeunes Le Boum

8.4 Autorisation de droit de passage – Club motoneige Baie Missisquoi

8.5 Demande de financement dans le cadre du Fonds « En Montérégie, on bouge! »

La prochaine séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford se tiendra en présence des élus au Centre communautaire Georges-Perron, local de la FADOQ, au 14, rue Philippe-Côté à 19h.

Toutes questions concernant l'ordre du jour peuvent être transmises à la direction générale de la Ville à l'adresse : catherine.nadeau@ville.bedford.qc.ca afin qu'elles soient traitées en séance tenante.

9. Service des travaux publics et services techniques

- 9.1 Contribution gouvernementale / TECQ 2024-2028
- 9.2 Autorisation de paiement à SINTRA pour le planage et le pavage sur la rue Victoria Sud (de la rue Industrielle à la limite Ouest de la Ville de Bedford)
- 9.3 Autorisation de paiement – Énergère inc. – Réception provisoire
- 9.4 Demande d'aide financière au programme Primeau 2023
- 9.5 Approbation de la démarche de gestion des actifs municipaux en eau
- 9.6 Autorisation de paiement du décompte No.1 pour le remplacement des pompes de distribution (Usine de filtration et réservoir d'eau potable)

10. Service incendie et sécurité publique

11. Ressources humaines

- 11.1 Adoption de la Politique portant sur le harcèlement psychologique et sexuel de la Ville de Bedford

12. Dépôt de correspondance

- 12.1 Procès-verbal de la Zone-Éco (Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi) du 13 août 2024
- 12.2 Obtention d'une aide financière pour l'aménagement de quatre terrains de pickleball à Bedford
- 12.3 Semaine de la prévention des incendies du 6 au 12 octobre 2024
- 12.4 Invitation à participer à La Grande semaine des tout-petits du 18 au 24 novembre 2024
- 12.5 Remerciement – Circuit cycliste du Lac Champlain
- 12.6 Remerciement – Défi Vélo Mag des Cantons-de-l'Est
- 12.7 Remerciement – Récipiendaire de bourse 2024 École Jean- Jacques- Bertrand

13. Affaires nouvelles

Deuxième période de questions

14. Levée de la séance

- 14.1 Levée de la séance



PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford, tenue au Centre communautaire Georges-Perron, local de la FADOQ, mardi 1^{er} octobre 2024 à 19h00.

Sont présents :

Mmes et MM. les conseillers/conseillères :

Daniel Audette	Marie-Pier Tougas
Pierre Le Blanc	Marie-Josée Lamothe
Mona Beaulac	

Est absent : M. le conseiller Yves Gnocchini

Tous membres dudit conseil et formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Claude Dubois.

Sont également présents : M. Richard Joyal, directeur général et trésorier
M^e Catherine Nadeau, directrice générale adjointe et greffière.

24-10-295

Ouverture de la séance

Proposé par la conseillère Marie-Pier Tougas
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que ce conseil ouvre la séance à 19h00.

ADOPTÉE

24-10-296

Adoption de l'ordre du jour

Proposé par la conseillère Marie-Pier Tougas
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

Que ce conseil adopte l'ordre du jour en ajoutant les points suivants :

- 13.1 Prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout et réfection de la chaussée comme l'existant pour la route 235
- 13.2 Octroi d'un mandat de communication entre l'ordinateur central de l'usine de filtration et les automates programmables des nouvelles pompes de distribution (Usine de filtration)

ADOPTÉE

N.M.

Une première période de questions a été tenue telle que requise par la loi.

L'ordre du jour de la séance a été publié vendredi le 27 septembre sur le site internet de la Ville et ce, tel que requis par la loi. Aucune question n'a été reçue par courriel.

Aucun citoyen dans la salle ne se prévaut de la période de questions.

24-10-297

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 septembre 2024

Considérant que chacun des membres du conseil a eu accès au procès-verbal de la séance ordinaire du 3 septembre 2024, conformément à la Loi;

Considérant les dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Proposé par la conseillère Marie-Pier Tougas
Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lamothe

Que ce conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 septembre 2024.

ADOPTÉE

24-10-298

Autorisation de paiement – Inscription au Congrès FQM 2024

Considérant que la Ville de Bedford est membre de la Fédération Québécoise des Municipalités et qu'il est opportun pour les élus de la Ville de participer aux activités de la FQM;

Proposé par la conseillère Marie-Josée Lamothe
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil autorise le paiement de l'inscription de sept (7) élus au congrès 2024 de la FQM qui a eu lieu les 26, 27 et 28 septembre prochain.

Que ce conseil accorde une allocation de dépenses journalières de 80 \$ à chacun des membres du conseil participant audit congrès.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

24-10-299

Autorisation de paiement des déboursés pour le mois de septembre 2024

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc
Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lamothe

Que ce conseil adopte la liste des déboursés au 30 septembre 2024, au montant de 689 778,60 \$ présentée aux membres du conseil de la Ville de Bedford, le 1^{er} octobre 2024.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

24-10-300

Adoption du budget révisé au 31 août 2024

Considérant que le conseil a pris connaissance de l'état des revenus et des dépenses au 31 août 2024 soumis par le directeur général;

Considérant que le conseil a pris connaissance de ladite liste;

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

D'adopter tel que déposé, l'état des revenus et des dépenses au 31 août 2024 ainsi que la liste des amendements budgétaires correspondants, laquelle liste fait partie intégrante de la présente résolution.

Que ce conseil autorise la trésorière adjointe à effectuer lesdits amendements budgétaires.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

24-10-301

Autorisation de paiement – Budget révisé 2024 OHBM

Considérant que la Société d'habitation du Québec (SHQ) a communiqué le 1^{er} août 2024, le budget révisé de l'Office d'habitation de Brome-Missisquoi pour l'année 2024, la contribution de la Ville passant de 29 198 \$ à 31 498 \$;

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc
Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lamothe

Que ce conseil approuve le budget révisé de l'Office d'habitation de Brome-Missisquoi en date du 1^{er} août 2024 et accepte le montant de la contribution révisée de la Ville au montant de 31 498 \$.

Que ce conseil autorise le paiement du montant supplémentaire dû soit, de 2 300 \$.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

24-10-302

Autorisation de signature de l'acte de cession des lots vacants de Graymont

Considérant que Graymont cède ses 31 lots vacants situés sur la rue Alcée-Rocheleau en faveur de la Ville de Bedford;

Considérant que M^e Mylène Paquette a préparé un acte de cession de ces lots;

Considérant que les élus ont pris connaissance du projet d'acte de cession;

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que ce conseil municipal approuve le projet d'acte de cessions des 31 lots vacants appartenant à Graymont situés sur la rue Alcée-Rocheleau en faveur de la Ville de Bedford.

24-10-302
(suite)

Que ce conseil autorise le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la Ville l'acte de cession ainsi que tout autre document pouvant donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

24-10-303

Mandat de vente pour défaut de paiement de taxes foncières et autorisation au trésorier d'enchérir à la vente pour défaut de paiement de taxes foncières

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des immeubles à l'égard desquels des taxes des années 2023 et 2024 demeurent impayées;

Considérant qu'il y a lieu d'autoriser le trésorier à enchérir sur les immeubles décrits à ladite liste;

Proposé par la conseillère Marie-Josée Lamote
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

De mandater la greffière, conformément à l'article 512 de la *Loi sur les cités et villes*, afin de procéder à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes municipales et scolaires, à l'enchère publique, lundi le 25 novembre 2024 à 13 h 30 et ce, au local de la FADOQ situé au Centre Communautaire Georges-Perron.

Que les immeubles devant être vendus à l'enchère publique sont énumérés dans la liste jointe à la présente résolution, pour valoir comme si au long récitée.

De mandater le trésorier, ou en son absence la trésorière adjointe, conformément à l'article 536 de la *Loi sur les cités et villes*, à agir pour et au nom de la Ville de Bedford de manière à ce qu'il puisse enchérir et acquérir des immeubles vendus lors de la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes.

Que dans le cas où la Ville deviendrait adjudicataire, elle ne soit pas tenue de payer le montant de l'adjudication immédiatement.

ADOPTÉE

24-10-304

Autorisation de contribution financière (PRHLM)

Considérant que la Ville de Bedford a été saisie d'une demande de contribution dans le cadre du Programme de rénovation majeur de l'immeuble situé au 100 et 200, rue Habitat à Bedford (PRHLM);

Considérant que la Société d'habitation du Québec (SHQ) s'assurera de mettre à la disposition des municipalités concernées par des projets du Programme de rénovation des habitations à loyer modique (PRHLM) sur leur territoire toutes les sommes nécessaires au financement adéquat de leur contribution municipale auxdits projets, le tout, selon des modalités de financement et de remboursement qui demeurent à définir;

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que ce conseil municipal approuve les travaux PRHLM de l'immeuble situé au 100 et 200, rue Habitat à Bedford afin de permettre des travaux de rénovation intérieure et extérieure.

24-10-304
(suite)

Qu'une contribution municipale équivalant à 10% du coût total du projet devra être versée selon les modalités de financement et de remboursement à définir. À cette étape-ci, la contribution est estimée à 229 358 \$, mais le montant sera réajusté selon le coût réel du projet.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

N.M.

Dépôt des registres de permis des mois de septembre 2024

N.M

Dépôt du procès-verbal de la rencontre du CCU tenue le 23 septembre 2024

24-10-305

PIIA – 69, Rivière – Nouvelle toiture de tôle

Considérant la demande soumise afin d'approuver le remplacement de la toiture de tôle noire de la résidence pour de la nouvelle tôle noire;

Considérant que la demande est assujettie au règlement sur les PIIA # 706-12;

Proposé par la conseillère Marie-Josée Lamothe
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil accorde, tel que recommander par le CCU, la demande de PIIA.

ADOPTÉE

24-10-306

Dérogation mineure 12 rue Marziali – École Monseigneur-Desranleau – Classe extérieure à 2 mètres des lignes de propriétés

Considérant la demande de dérogation mineure visant à permettre l'implantation d'une classe extérieure localisée à 2 mètres des lignes arrière et latérales de la propriété;

Considérant que l'article 186 du règlement de zonage 699-11 exige une marge arrière de 7.6 mètres et une marge latérale de 6 mètres;

Considérant que le respect de la réglementation couperait une grande surface de la cour d'école;

Considérant que l'impact sera minimal sur les propriétés adjacentes;

Proposé par la conseillère Marie-Pier Tougas
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil accorde, tel que recommandé par le CCU, la demande dérogation mineure.

ADOPTÉE

24-10-307

PIIA - 4, rue des Bâtisseurs – Travaux non conforme à la résolution

Considérant la résolution du conseil municipal no. 24-02-56 ayant autorisé le choix de couleur suivant afin d'émettre le permis de construction no. 4PX000014 de l'immeuble du 4, rue des Bâtisseurs :

- de l'acier couleur gris orageux sur la portion AC1;
- de l'acier couleur blanc pur sur la portion AC2;
- de l'acier couleur sablon sur la portion AC3;

Considérant qu'à la suite d'une inspection de l'inspecteur en bâtiment de la Ville en date du 23 septembre 2024, le choix de couleur n'a pas été respecté, l'immeuble présentant actuellement les couleurs suivantes :

- de l'acier couleur gris orageux sur la portion AC1;
- de l'acier couleur sablon sur la portion AC2;
- de l'acier couleur blanc pur sur la portion AC3;

Considérant que la demande est assujettie au règlement sur les PIIA # 706-12;

Proposé par la conseillère Marie-Josée Lamothe
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

Que ce conseil entreprenne, tel que recommandé par le CCU, les mesures suivantes avec l'entrepreneur, afin de faire respecter la réglementation :

- faire modifier les couleurs au propriétaire, afin de respecter la résolution 24- 02- 56;
- proposer de corriger la situation en modifiant la couleur de la portion AC1 pour du blanc pur, afin de s'agencer avec les immeubles voisins.

ADOPTÉE

24-10-308

PIIA – 27, rue des Bâtisseurs

Considérant la demande soumise afin d'approuver l'apparence extérieure d'un immeuble de 6 logements sur le lot 6 566 428;

Considérant qu'une demande avait préalablement été refusée par sa trop grande ressemblance avec le projet du 13, des Bâtisseurs à la résolution du conseil municipal 24- 07-224;

Considérant que la demande est assujettie au règlement sur les PIIA # 706-12;

Considérant que la demande est basée sur les plans d'aménagement extérieur de FNX Innov, produit par A. Gamache, architecte paysager, # de projet 2102656, daté du 2022- 12-08;

Considérant que la demande est basée sur les plans d'architecture de Boum Architecture, produits par Marie-Claude Bouvier, architecte, dossier # 23-041, daté du 2024-02-26;

24-10-308
(suite)

Considérant que les matériaux de revêtement extérieur proposés en référence au plan d'architecture sont maintenant :

- de l'acier couleur blanc pur sur la portion AC1;
- de l'acier couleur minéral de fer sur la portion AC2;
- de l'acier couleur distinction désert sur la portion AC3;

Proposé par la conseillère Marie-Josée Lamothe
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil accorde, tel que recommandé par le CCU, la demande de PIIA.

ADOPTÉE

24-10-309

Autorisation de barrages routiers pour collecte de fonds et guignolée – CABBE

Considérant que le Centre d'Action Bénévole de Bedford et région (CABBE) désire tenir deux barrages routiers et, pour ce faire, sollicite la permission auprès de la Ville pour les dates suivantes :

- 5 octobre 2024 de 8h30 à 16h au profit de Centraide Richelieu-Yamaska en partenariat avec la MDJ Le Boum et l'association Panda;
- 30 novembre 2024 de 8h30 à 16h00 dans le cadre de la guignolée;

Considérant que l'organisme désire installer des boîtes de collectes de denrées et d'argent à certains endroits de la Ville ainsi que des affiches pour la guignolée;

Considérant que le ramassage des denrées alimentaires se tiendra le 1^{er} décembre 2024;

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lamothe

Que ce conseil autorise le CABBE à tenir les barrages routiers aux intersections des rues de l'Église et Cyr, et du Pont et Cyr, le 5 octobre et 30 novembre 2024 et ce, pour fin de collecte de fonds.

Que ce conseil autorise le CABBE à installer des boîtes de denrées et d'argent ainsi que l'affichage à cet effet.

ADOPTÉE

24-10-310

Campagne de financement – La Fondation au Diapason

Considérant que La Fondation au Diapason lance officiellement sa 24^e édition de la campagne de financement par la vente de poinsettias;

Considérant que les profits de cette vente serviront à soutenir la mission du Diapason, soit d'offrir gratuitement des soins palliatifs et des services d'accompagnement pour les personnes en fin de vie et leurs proches, dans les communautés de la Haute-Yamaska et de Brome-Missisquoi;

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

24-10-310
(suite)

Que ce conseil autorise la participation à la campagne de financement au montant de 500\$ pour la campagne de poinsettias de La Fondation Au Diapason.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

24-10-311

Autorisation de contribution financière – La Maison des jeunes Le Boum

Considérant que la Maison des jeunes Le Boum sollicite la ville de Bedford pour une contribution financière au montant de 1 200 \$;

Considérant que sa mission consiste à offrir un lieu sécuritaire aux jeunes de 12-17 ans, à promouvoir leur bien-être, à développer des relations avec leurs pairs et contribuer de façon positive à leur communauté;

Considérant que l'organisme offre des ateliers psycho-sociaux favorisant l'enrichissement et la communication ainsi que l'aide aux devoirs afin de faciliter la compréhension et limiter le décrochage scolaire;

Considérant que la participation financière des municipalités regroupées du pôle de Bedford est sollicitée afin de les aider à faire l'achat d'équipement et de matériel pour différentes activités et excursions;

Proposé par la conseillère Marie-Josée Lamothe
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que ce conseil autorise une contribution financière à La Maison de jeunes Le Boom au montant de 1 200 \$.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

24-10-312

Autorisation de droit de passage – Club motoneige Baie Missisquoi

Considérant la demande soumise par le Club motoneige Baie-Missisquoi afin d'obtenir un droit de passage sur certaines routes du territoire de la Ville et se situant entre l'emplacement du garage du Club sur la rue Champagnat et le sentier de motoneige;

Considérant que le Club motoneige Baie-Missisquoi désire également obtenir un droit de passage pour les traverses de routes là où le sentier passe sur le territoire de la Ville de Bedford;

Considérant que le Club Motoneige Baie Missisquoi a préalablement obtenu de la part du ministère des Transports, l'autorisation de passage pour les traverses des routes numérotées, et que ladite autorisation est renouvelée chaque année;

Considérant que le Club Motoneige Baie Missisquoi a également obtenu de la part des propriétaires des terrains, l'autorisation de passage pour la saison 2024-2025;

Considérant que le Club détient une assurance responsabilité pour tout incident pouvant intervenir sur le territoire de la Ville;

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc
Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lamothe

24-10-312
(suite)

Que ce conseil accorde au Club motoneige Baie Missisquoi un droit de passage sur les routes du territoire de la Ville se situant entre l'emplacement du garage du Club sur la rue Champagnat et le sentier de motoneige.

Que ce conseil accorde au Club motoneige Baie-Missisquoi un droit de passage pour les traverses de routes là où le sentier passe sur le territoire de la Ville de Bedford.

ADOPTÉE

24-10-313

Demande de financement dans le cadre du Fonds « En Montérégie, on bouge! »

Considérant que la Ville de Bedford souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Fonds « En Montérégie, on bouge! »;

Considérant que la Ville de Bedford certifie que les renseignements contenus dans la demande et dans les documents déposés à Loisir et Sport Montérégie sont complets, exactes et véridiques;

Considérant que la Ville de Bedford s'engage à utiliser l'aide financière octroyée conformément aux orientations et objectifs du programme, à utiliser l'aide financière selon les modalités du programme et à fournir, sur demande, un bilan financier de réalisation à Loisir et Sport Montérégie;

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil municipal autorise Madame Mélissa Gagnon, coordonnatrice Service des loisirs, culture et vie communautaire, à déposer la demande d'aide financière dans le cadre du Fonds « En Montérégie, on bouge! » pour et au nom de la Ville de Bedford et à signer tous les documents y afférents.

ADOPTÉE

24-10-314

Contribution gouvernementale / TECQ 2024-2028

Considérant que la dernière correspondance du gouvernement relativement au programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) 2024-2028 annonçait les montants attribués à chacune des municipalités;

Considérant qu'il y a une diminution dans les montants reçus pour toutes les municipalités et cette baisse est attribuable à la portion moins généreuse provenant du financement accordé par le gouvernement fédéral;

Considérant que bien que le gouvernement québécois ait haussé sa part totale dans le programme, les besoins sont grandissants dans les municipalités en matière d'investissement en infrastructures et les coûts rattachés à desdits travaux sont de plus en plus onéreux;

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc
Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lamothe

De dénoncer la réduction de la contribution du gouvernement fédéral attribué au programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) et de demander que le manque à gagner soit redistribué aux municipalités.

De transmettre la résolution à la ministre des Affaires municipales du Québec, Andrée Laforest, aux députées fédérale et provinciale de notre territoire, à la FQM, à l'UMQ, à la FCM et aux municipalités locales du territoire pour appui.

ADOPTÉE

24-10-315

Autorisation de paiement à SINTRA pour le planage et le pavage sur la rue Victoria Sud (de la rue Industrielle à la limite Ouest de la Ville de Bedford)

Considérant l'octroi d'un contrat à prix unitaires à « SINTRA inc, Région Montérégie Rive-Sud » pour le planage et le pavage sur la rue Victoria Sud pour un montant de 83 532,76 \$ incluant les taxes, et ce, en vertu de la résolution 23-08-251;

Considérant que le décompte progressif No.1 au montant de 69 586,04 \$ (taxes en sus) incluait également la réception provisoire des travaux, ce qui a libéré le premier 5% de retenue contractuelle au montant de 3 662,42 \$ (taxes en sus), et ce, en vertu de la résolution 23-10-316;

Considérant que tous les travaux ont été faits à la satisfaction de la Ville;

Considérant que le décompte No.2 au montant de 3 662,42 \$ (taxes en sus) correspond à la réception finale des travaux et à la libération de la dernière retenue contractuelle;

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil autorise le paiement à « SINTRA inc, Région Montérégie Rive-Sud », le montant de 3 662,42 \$ (plus les taxes applicables), représentant le décompte No.2 et la réception finale du contrat BED20230720.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

24-10-316

Autorisation de paiement – Énergère inc. – Réception provisoire

Considérant l'octroi d'un contrat de fourniture de luminaires de rues au DEL avec services connexes à Énergère inc., et ce, en vertu de la résolution 22-09-264;

Considérant qu'une somme de 14 094,48 \$ (plus les taxes applicables) a été retenue pour couvrir la réception provisoire et la réception finale du dit projet en tant que retenues de performance;

Considérant qu'aucune anomalie n'a été observée sur les travaux effectués ;

Considérant que c'est le moment de faire la réception provisoire et de libérer 50% de la somme retenue;

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc
Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lamothe

Que ce conseil autorise le paiement à Énergère inc. du premier 50% de la somme retenue pour la réception provisoire au montant de 7 047,24 \$ (plus les taxes applicables).

« Je, directeur général et trésorier de la ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

24-10-317

Demande d'aide financière au programme Primeau 2023

Considérant que la Ville désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation en vertu du Programme PRIMEAU 2023;

Considérant que la Ville a pris connaissance du guide relatif au programme PRIMEAU 2023, qu'elle comprend bien toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet, qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du Ministère, et elle s'engage à toutes les respecter;

Considérant que la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme PRIMEAU 2023 et pour recevoir le versement de cette aide financière,

Proposé par la conseillère Marie-Pier Tougas
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

Que la firme Tetra Tech QI inc. soit mandatée pour la préparer et transmettre, dans le cadre de cette demande d'aide financière, tout document requis par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et d'en assurer le suivi.

Que la Ville s'engage à respecter les modalités du guide qui s'applique à elle.

Que la Ville s'engage à assumer l'entière responsabilité des travaux ainsi que des modifications qui pourraient y être apportées. À ce titre, elle est donc responsable de tout dommage causé par ses employés, ses agents, ses représentants, ses sous-traitants ou par elle-même, y compris un dommage résultant d'un manquement à une obligation prévue à tout contrat conclu par la Ville pour la réalisation des travaux.

Que la Ville s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme PRIMEAU 2023 et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux.

Que la Ville s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus.

Que la Ville s'engage à assumer toutes les dépenses engagées si elle ne respecte pas les délais prévus au programme PRIMEAU 2023.

Que la Ville s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme PRIMEAU 2023 volet 1 associés à son projet, incluant toutes les directives de changements admissibles à la hauteur de 50% de leur coût et tout dépassement de coût.

Que le conseil autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme PRIMEAU 2023.

ADOPTÉE

24-10-318

Approbation de la démarche de gestion des actifs municipaux en eau

Considérant que la Ville de Bedford reconnaît l'importance de gérer efficacement ses actifs municipaux pour assurer leur durabilité à long terme;

Considérant que la gestion d'actifs a pour objectif de mettre en place les activités nécessaires pour maintenir les actifs en état d'offrir des services durables et de qualité aux citoyens;

Considérant que le plan de gestion des actifs (PGA) contribue à atteindre les objectifs stratégiques de la Ville et à offrir des services durables et de qualité conformes au niveau de service convenu;

Considérant que la Ville a pris connaissance du guide relatif au PGA du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (Ministère) ainsi que des outils y afférents et qu'elle comprend chaque partie constituant le PGA;

Considérant que la Démarche de gestion des actifs municipaux offre un cadre structuré et des principes clairs pour les actifs;

Considérant que le PGA maximise l'efficacité des ressources humaine et financières en identifiant les actifs prioritaires et en planifiant les dépenses de manière proactive;

Considérant que la mise en œuvre du PGA contribuera à la résilience et à la pérennité des infrastructures municipales;
Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que la Ville s'engage à élaborer et mettre en œuvre un PGA en eau afin d'optimiser la gestion de ses actifs municipaux.

Que la Ville s'engage à transmettre, au Ministère au plus tard le 16-11-2026 le sommaire PGA-Eau et les informations requises par ce dernier.

Que ce Conseil municipal approuve le document « Démarche de gestion des actifs municipaux en eau » et autorise le dépôt des documents auprès du Ministère.

ADOPTÉE

24-10-319

Autorisation de paiement du décompte No.1 pour le remplacement des pompes de distribution (Usine de filtration et réservoir d'eau potable)

Considérant l'octroi d'un contrat à « Groupe Mécano inc. » pour les travaux de remplacement des pompes de distribution (Usine de filtration et réservoir d'eau potable), et ce, en vertu de la résolution 24-05-173 et pour un montant de 1 012 828,58 \$ incluant les taxes;

Considérant la vérification du décompte No.1 pour les travaux réalisés jusqu'au 30 septembre 2024 et la recommandation de paiement faites par GBI pour un montant de 149 287,87 \$ incluant les taxes;

Proposé par la conseillère Marie-Josée Lamothe
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

Que ce conseil autorise le paiement du décompte No.1 à Groupe Mécano inc. au montant de 149 287,87 \$ (incluant les taxes applicables).

« Je, directeur général et trésorier de la ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

24-10-320

Adoption de la Politique portant sur le harcèlement psychologique et sexuel de la Ville de Bedford

Considérant que le conseil municipal a adopté la Politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail le 16 janvier 2019;

Considérant que depuis le 27 septembre 2024, les politiques de prévention du harcèlement psychologique et sexuel, adoptées depuis 2019, doivent maintenant contenir obligatoirement de nouvelles dispositions minimales visant à encadrer la prévention et la prise en charge de ce genre de conduite par les employeurs;

Considérant que les membres du conseil ont reçu au préalable une copie de la nouvelle Politique portant sur le harcèlement psychologique et sexuel de la Ville de Bedford;

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lamothe

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'adopter la nouvelle Politique portant sur le harcèlement psychologique et sexuel de la Ville de Bedford d'autoriser le maire ainsi que le directeur général à signer ladite politique pour et au nom de la Ville de Bedford.

D'abroger la Politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail adoptée le 16 janvier 2019.

ADOPTÉE

N.M. **Dépôt du procès-verbal de la Zone-Éco (Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi) du 13 août 2024**

N.M. **Dépôt - Obtention d'une aide financière pour l'aménagement de quatre terrains de pickleball à Bedford**

N.M. **Dépôt - Semaine de la prévention des incendies du 6 au 12 octobre 2024**

N.M. **Dépôt d'une invitation à participer à La Grande semaine des tout-petits du 18 au 24 novembre 2024**

N.M. **Dépôt d'un remerciement – Circuit cycliste du Lac Champlain**

N.M. **Dépôt d'un remerciement – Défi Vélo Mag des Cantons-de-l'Est**

N.M. **Dépôt d'un remerciement – Récipiendaire de bourse 2024 École Jean- Jacques- Bertrand**

24-10-321

Prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout et réfection de la chaussée comme l'existant pour la route 235

Considérant que la Ville désire prolonger les réseaux d'aqueduc et d'égout pour la desserte de la caserne des incendies de la Ville de Bedford;

Considérant que la construction de la caserne des incendies est en cours et qu'il est impératif de procéder à son branchement d'eau et d'égout dans les meilleurs délais;
Considérant l'octroi du contrat pour la prolongation du réseau d'égout et d'aqueduc en vertu de la résolution 24-07-237 du 2 juillet 2024;

Considérant les contraintes de pente pour le respect des exigences des normes du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) relativement à la profondeur sous le fossé de la conduite;

Considérant qu'il n'est pas possible pour la firme d'ingénieur FNX-Innov de proposer une solution technique réaliste pour la prolongation des réseaux;

Considérant la demande de la Ville de Bedford au MTDM de déroger à la norme d'enfouissement du réseau;

Considérant la réception par le MTDM des conditions d'acceptations de la dérogation;

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que la Ville de Bedford accepte de se porter garant et d'effectuer les travaux de réparation à ses frais de tout incident qui pourrait altérer la ou les conduites sous le fossé.

Que la Ville s'engage à prendre la responsabilité d'entretien du fossé au-dessus de la conduite et ce, à partir du point bas exutoire du fossé, soit le ruisseau Costlett jusqu'à 20 mètres au nord de la rue Wheeler.

Que la Ville de Bedford s'engage à installer à ses frais un panneau indicateur du côté extérieur du fossé pour signaler la présence de la conduite sanitaire à proximité du fossé.

ADOPTÉE

24-10-322

Octroi d'un mandat de communication entre l'ordinateur central de l'usine de filtration et les automates programmables des nouvelles pompes de distribution (Usine de filtration)

Considérant le remplacement des pompes de distribution à l'usine de filtration et l'utilisation d'automates programmables pour moduler le fonctionnement de ces nouvelles pompes de distribution;

Considérant la communication nécessaire entre l'ordinateur central de l'usine de filtration et les automates programmables;

Considérant que l'entretien et la programmation de l'ordinateur central de l'usine de filtration est fait actuellement par Schneider Electric Systems Canada Inc.;

Considérant que Schneider Electric Systems Canada Inc. manque d'information actuellement pour pouvoir soumissionner un prix sur la main d'œuvre nécessaire, mais qu'il est en mesure de le faire pour le matériel requis au montant de 17 190,59 \$ (plus les taxes applicables);

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc
Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lamothe

24-10-322
(suite)

Que ce conseil octroie un contrat à Schneider Electric Systems Canada Inc. au montant de 17 190,59 \$ (plus les taxes applicables) pour la fourniture de matériel, telle que décrite dans leur soumission n°. 2000RJM11326 Rev.00.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

N.M.

Une seconde période de questions a été tenue telle que requise par la loi.

L'ordre du jour de la séance a été publié vendredi le 27 septembre sur le site internet de la Ville et ce, tel que requis par la loi. Aucune question n'a été reçue par courriel.

Cinq (5) citoyens se prévalent de la période de questions comme suit :

- Est-ce qu'il y a une date de déterminée pour le résultat de la stratégie d'habitation concernant le développement de la Ville?
- Pourrions-nous avoir une communication sur la situation de l'eau par le maire ou le directeur général sur le site internet de la Ville?
- Où seront situés les nouveaux terrains de pickleball?
- Concernant le sujet 9.6, est-ce que la pompe d'eau défectueuse provient de cette entreprise et est-ce possible d'obtenir le nombre de permis de construction pour les nouvelles maisons?
- Quels sont les besoins de la Ville pour le poste aux communications et quel sera le coût pour les citoyens?
- Remerciements pour le concert au Parc Héritage et demande d'information relative aux Cliniques en environnement pour faire un plan d'aménagement au Sentier de la nature.

24-10-323

Levée de la séance

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que la séance soit levée à 20h01.

ADOPTÉE

Claude Dubois, maire

M^e Catherine Nadeau, directrice générale adjointe et greffière